

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Type de produit chimique : Mélange
Nom commercial du produit : Lutèce Gros

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Utilisation du mélange : Plâtre manuel pour le dégrossissage en intérieur et l'enduisage extérieur avec ajout de chaux éteinte et de sable

1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

PLACOPLATRE
34 avenue Franklin Roosevelt
92282 Suresnes Cedex
T : (33) 1.46.25.46.25
Email : placoinfo@saint-gobain.com
Assistance Technique Placoplatre : 0825 023 023

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays	Organisme consultatif officiel / Société	Adresse	Num. d'appel d'urgence
FRANCE	ORFILA	http://www.centres-antipoison.net	+33 1 45 42 59 59

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement CE n°1272/2008

Ce mélange n'est pas classé dangereux.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement CE n°1272/2008

Aucun élément d'étiquetage n'est requis pour ce mélange.

2.3. Autres dangers

Autres dangers qui n'entraînent pas la classification : les poussières peuvent former un mélange explosif avec l'air

Résultats des évaluations PBT et vPvB :

PBT (Persistant Bioaccumulable Toxique) : non applicable.
vPvB (Very Persistant very Bioaccumulable) : non applicable.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable.

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Sulfate de calcium (CaSO ₄ + 0.5H ₂ O)	CAS : 7778-18-9 EC : 231-900-3 REACH : 1-2119444918-26-0000	100	

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général : Dans tous les cas de doute ou bien si des symptômes persistent, faire appel à un médecin.
Premiers soins après inhalation : Retirer le sujet de la zone contaminée et l'amener à l'air frais. Consulter un médecin en cas de troubles
Premiers soins après contact avec la peau : Laver immédiatement à l'eau savonneuse et bien rincer. En cas de rougeur ou irritation, appeler un médecin.
Premiers soins après contact oculaire : Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau en écartant bien les paupières pendant au moins 5 minutes.
Consulter un ophtalmologiste.
Premiers soins après ingestion : Ne jamais tenter de faire vomir. Consulter un médecin en cas de malaise.

Déclaration Volontaire de Données de Sécurité

Lutèce Gros

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/lésions : Aucun effet spécifique et/ou symptôme connu.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas de soins médicaux ou de traitements particuliers identifiés.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Agents d'extinction appropriés : Tous les agents d'extinction sont utilisables en cas d'incendie à proximité.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'explosion : Les poussières peuvent former un mélange explosif avec l'air.

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Oxyde de carbone (CO, CO₂)

5.3. Conseils aux pompiers

- Mesures de précaution contre l'incendie : Refroidir à l'eau pulvérisée les récipients exposés à la chaleur.
Instruction de lutte contre l'incendie : Endiguer et contenir les fluids d'extinction.
Protection contre l'incendie : Appareil de protection autonome isolant. Protection complète du corps.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1 Pour les non – secouristes

Procédures d'urgence : Eviter le contact la peau et les yeux. Ne pas respirer les poussières.

6.1.2 Pour les secouristes

Equipement de protection : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : Contrôle de l'exposition – protection individuelle ».

Procédures d'urgence : Empêcher ou limiter la formation et la dispersion de poussières .

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser le rejet du produit dans les égouts ou le milieu naturel. Informer les Autorités en cas de déversement important.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Ramasser mécaniquement le produit par aspiration et :ou par balayge. Recueillir le produit dans un récipient de secours convenablement étiqueté.

Procédés de nettoyage : Laver la zone souillée à grande eau.

Autres informations : Eliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour l'élimination des matières imprégnées, se reporter à la section 13 : Considérations relatives à l'élimination.

SECTION 7: Manipulation et stockage

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le mélange.

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Eviter la mise en suspension de poussières aériennes susceptibles de provoquer une explosion. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les poussières.

Mesures d'hygiène : Ne pas boire, manger ou fumer sur le lieu de travail. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de fumer , et avant de quitter le travail.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Assurer une extraction ou une ventilation générale du local.

Conditions de stockage : Conserver le récipient bien fermé. Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Protéger de l'humidité.

Matières incompatibles : Acides. Oxydants puissants.

Matériaux d'emballage : Emballage d'origine

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Lutèce Gros		
France	Nom local	Poussières réputées sans effet spécifique
France	VME (mg/m ³)	10 mg/m ³ (poussières totales) 5 mg/m ³ (poussières alvéolaires)

Déclaration Volontaire de Données de Sécurité

Lutèce Gros

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés	:	Assurer une bonne ventilation du poste de travail.
Protection des voies respiratoires	:	En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Type de masque : porter un masque anti- poussières de type FFP1 ou FFP2 en cas d'exposition prolongée aux poussières.
Protection de la peau et du corps	:	Vêtements de protection.
Protection des yeux	:	Lunettes de sécurité.
Protection des mains	:	Gants de protection. Les gants utilisés doivent répondre aux spécifications de la directive 89/686/CEE et de la norme correspondante NF EN 374. Délais de rupture : consulter les préconisations du fabricant.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	:	Solide
Forme	:	Poudre
pH en solution aqueuse (20°C)	:	7-8
Point de fusion (°C)	:	Non applicable
Point d'ébullition (°C)	:	Non applicable
Pression de vapeur [50°C]	:	Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	:	le produit est non inflammable
Température de décomposition (°C)	:	120°C
Température d'auto-inflammation (°C)	:	le produit n'est pas auto-inflammable
Danger d'explosion	:	le produit ne présente pas de danger d'explosion
Densité	:	< 1
Solubilité dans l'eau (20°C en g/cm ³)	:	Partiellement soluble

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Le produit est stable dans les conditions normales d'emploi.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans les conditions normales d'emploi.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Les poussières peuvent former un mélange explosif avec l'air.

10.4. Décomposition thermique / Conditions à éviter

Chaleur. Humidité.

10.5. Matières incompatibles

Pas d'autres informations importantes disponibles

10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition se produit à partir de 1450°C; cette décomposition implique la formation de trioxyde de soufre et de l'oxyde de calcium.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Sulfate de calcium (CAS : 7778-18-9)	Dosage	Espèce	Méthode	Observation
Toxicité orale aiguë	DL50 > 1581 mg / kg	Rat	OECD 420 (Toxicité aiguë – Méthode de la dose prédéterminée)	
Toxicité aiguë par inhalation	LC50 > 2.61 mg/L	Rat	OECD 403 (Toxicité aiguë par inhalation)	La dose maximale possible
Corrosion cutanée / irritation cutanée	n/a	Lapin	OECD 404 (Effet irritant / corrosif aigu sur la peau)	Aucun effet observé
Lésions oculaires graves / irritation oculaire	n/a	Lapin	OECD 405 (Effet irritant / corrosif aigu sur les yeux)	Non irritant
Sensibilisation respiratoire				

Déclaration Volontaire de Données de Sécurité

Lutèce Gros

ou cutanée				
Essais de stimulation locale des ganglions lymphatiques		Porc de Guinée	OECD 406 (Sensibilisation de la peau)	Non sensibilisant
Test de maximisation chez les cobaye (GMPT : Guinea Pig Maximisation Test)		Porc de Guinée	OECD 406 (Sensibilisation de la peau)	Non sensibilisant
Test de Buehler		Porc de Guinée	OECD 406 (Sensibilisation de la peau)	Non sensibilisant
Mutagène sur les cellules germinales	n/a	Test in vitro	OECD 471 (essai de mutation réversible sur des bactéries)	Non mutagène
		Test in vivo (souris)	OECD 474 (le test de micronoyaux sur les érythrocytes de mammifères)	Non mutagène
Cancérogénicité	n/a			Pas de risque de cancérogénicité posé par le sulfate de calcium
Toxicité pour la reproduction		Rat	OECD 422 (Etude combinée de toxicité à doses répétées et de dépistage de la toxicité pour la reproduction et le développement)	Aucun signe de toxicité observé pour la reproduction

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Sulfate de calcium (CAS : 7778-18-9)

Toxicité aquatique	Dose effets	Durée d'exposition	Espèces	Méthode	Evaluation	Observation
Toxicité pour les poissons	CL50 >79mg/l	96 h		OECD 203 (poisson, essai de toxicité aiguë)	Inoffensif pour les algues jusqu'à la concentration d'essai .	LIMIT-test
Toxicité aiguë pour les daphnies	CE50 >79 mg/l	48 h	Daphnia Magna	OECD 202 (Daphnia sp., essai d'immobilisation immédiate)	Inoffensif pour les algues jusqu'à la concentration d'essai .	LIMIT-test
Toxicité aiguë pour les algues	CEr50 > 79 mg/l	72 h	Scenedesmus capricornutum	OECD 201 (Algues, Essai d'inhibition de la croissance)	Inoffensif pour les algues jusqu'à la concentration d'essai .	LIMIT-test

12.2. Persistance et dégradabilité

Biodégradation : Aucune donnée sur la dégradabilité n'est disponible, la substance est considérée comme ne se dégradant pas rapidement.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Ce produit ne répond pas aux critères de classification PBT ou vPvB .

12.6. Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible.

Déclaration Volontaire de Données de Sécurité

Lutèce Gros

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Généralités	: Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur. 17 08 02 Déchets de préparation avant cuisson (matériaux de construction à base de gypse autres que ceux visés à la rubrique 17 08 01
Élimination des déchets du produit	: Les restes non utilisés du produit doivent être considérés comme des déchets non dangereux.
Destruction des récipients vides	: Éliminer par incinération ou récupérer l'emballage pour recyclage après élimination des résidus du produit.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Information générale: le produit n'est pas soumis aux prescriptions de transport: par route RID/ADR – par voie maritime OMI/IMDG – par voie aérienne OAC/IATA.

14.1. Numéro ONU

14.2. Nom d'expédition des Nations Unies

14.3. Classes de danger pour le transport

Classement ADR/RID
OMI/IMDG
OAC/IATA

14.4. Groupe d'emballage

14.5. Dangers pour l'environnement

Non applicable

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune précaution particulière autre que les dispositions réglementaires en relation avec le code UN

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Salariés relevant d'une surveillance médicale renforcée selon le Code du Travail :

- surveillance médicale renforcée pour les salariés affectés à certains travaux définis par l'article L4111-6 et des décrets spéciaux pris en application : agents chimiques dangereux : décret n°2003-1254 du 23 décembre 2003.
- surveillance médicale renforcée pour les salariés qui réalisent des travaux fixés par l'arrêté du 11 juillet 1977.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée disponible.

SECTION 16: Autres informations

Origine des données : la déclaration volontaire de données de sécurité a été réalisée sur la base des informations fournies par les fournisseurs de matières premières.

Conseils relatifs à la formation : prévoir une instruction du personnel concernant les risques, les précautions à observer et les mesures à prendre en cas d'accident. L'utilisateur prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

Décharge de responsabilité :

Cette fiche complète la notice technique d'utilisation mais ne la remplace pas. Les indications données ci-dessus sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et expériences relatives au produit concerné à la date de mise à jour. Elles sont données de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuels encourus si ce produit est utilisé pour d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Cette fiche ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité.